



Refus mutation malgré clause

Par **Aline4466**, le **23/01/2019** à **13:05**

,

Actuellement en congé parental pour 6 mois, le magasin dans lequel je travaille ferme incessamment sous peu pour des raisons économiques.

Je reçois une lettre de mutation. Il y a une clause de mobilité dans mon contrat mais mon emploi ne me correspond plus pour des raisons personnelles (pas de moyens de garde et conjoint régulièrement en déplacement professionnel)

Je précise également que ma hiérarchie m'a contacté pour me proposer de réitérer une dde de rupture conventionnelle (qu'ils m'ont refusé quand j'en ai fait la demande pendant mon congé maternité)

Sachant que je ne peux me permettre de retravailler avant le mois de septembre, dois-je refaire une demande de RC ?

Comment puis-je refuser une mutation ? Si tel est le cas, quelle sera l'issue de la situation ? Licenciement pour cause réelle et sérieuse ?

Merci par avance. Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **23/01/2019** à **13:23**

Bonjour,

Je pense qu'il serait plus simple de réitérer votre demande de rupture conventionnelle puisque l'employeur semble prêt à l'accepter et que vous avez une clause de mobilité qui semble licite...